



L'ENTRAIDE VI-C

BULLETIN INTERIEUR
DE L'AMICALE NATIONALE
DU STALAG VI-C
(ASSOCIATION LOI 1901)

LES COTISATIONS, SOUSCRIPTIONS
ET DONS DOIVENT ÊTRE ADRESSES
A "L'AMICALE VI-C"
C. C. P. PARIS N° 5110-80

REDACTION ET ADMINISTRATION
Secrétariat du Stalag VI-C
68, Rue de la Chaussée-d'Antin, 68
PARIS-IX^e
Tél.: Tri. 78-44

VOUS N'AVEZ PAS FAIT PEUR

LA grande colère des prisonniers. Combien la redoutaient, trafiquants, combinards, profiteurs, qui maintenant ont retrouvé leur douce quiétude.

Vous êtes revenus après des années d'exil derrière les barbelés, dans des conditions de vie inimaginables pour qui ne les a pas connues.

Vous êtes sortis du drame de la captivité pour retomber dans un autre drame collectif, le drame de tout un peuple, de toute une nation, ruinée, dévastée, appauvrie.

Du moins, telle fut pour vous la première apparence, mais bien vite, à vos yeux, s'est révélée la vérité.

Certes, ce n'était plus la France que vous aviez quittée qui se présentait à vous, ce n'était plus la vie facile d'avant guerre, encore qu'en ces dernières années de paix elle s'était singulièrement compliquée. Mais, après quelques semaines de réadaptation à la vie libre, il vous est apparu que le pays n'était pas si ruiné ni ap-

pauvri, s'il était malheureusement bien réel qu'il était dévasté. Et les ruines morales aussi vous sont apparues, après les ruines matérielles. Plus difficiles à relever, plus graves de conséquences.

N'ayons pas peur des mots. Vous avez retrouvé votre pays, pas encore votre patrie. Du moins pas celle que vous aviez imaginée, rêvée, reconstruite dans les spéculations de votre esprit, pendant les longues méditations du soir, au camp.

La patrie, notre patrie, l'état social nouveau où seraient abolies les turpitudes, les vilenies, toute cette tourbe qui caractérisait la Troisième République finissante et qui nous conduisit dans les stalags, oflags et kommandos, tout ce que nous avions rejeté, vomi et que nous espérions disparu à tout jamais parce que tellement fort était notre dégoût que nous avions la conviction qu'il correspondait au dégoût de toute la population française.

Hélas ! tout cela n'a pas disparu,

s'est accru même parfois. La Patrie idéale, dont nous avons tous rêvé, reste à faire.

Et cela, sans doute, a été votre plus grande déception parce que cette amoralité a eu des conséquences sur votre réintégration dans la vie sociale et économique. Pas de costumes, de linge, pour vous habiller, pas de vêtements de travail, pas de pneus, pas de logements, pas assez de nourriture. Et cependant, et vous l'avez vite su, tout cela se vendait au marché noir. Certains trafiquants eurent même l'inconscience de vous en proposer. A vous qui reveniez avec votre prêt de cinq ans et votre chiche prime de dé-mobilisation.

Eh bien ! cette patrie dont nous avons rêvé et qui, malgré tout, est en train de s'édifier, il vous appartient d'y apporter le meilleur de vous-même en participant à lui donner une moralité nouvelle.

Vous êtes revenus les mains propres,

Suite page 2

Le JEUDI 7 MARS

à 18 heures précises

RÉUNION

GENÉRALE

Salle des Ingénieurs Civils

(1^{er} ÉTAGE)

19, Rue Blanche - PARIS (9^{me})

Métro : TRINITÉ ou BLANCHE

N'oubliez pas :

LE 9 MARS 1946

LA NUIT DU VIC

(Voir en 3^{me} page).

408 2208 RCS

DE QUOI DEMAIN SERA

La guerre vient à peine de se terminer que déjà des symptômes alarmants se font jour. L'unanimité des alliés durant la période d'hostilités, surprenante en soi mais s'expliquant par l'intérêt commun de gagner la guerre, a disparu pour faire place à une lutte sourde, à des intrigues politiques destinées à maintenir ou élargir leur sphère d'influence.

L.O.N.U., cette nouvelle Société des Nations, qui ne peut davantage réussir que l'ancienne, les mêmes causes entraînant les mêmes effets, montre à quel point l'idéologie doit céder la place à l'opportunisme. De nouveau, les grands principes s'effacent devant les questions de prestige ; trois nations veulent se partager le monde ; la troisième guerre mondiale semble se préparer. Où allons-nous s'il ne se trouve une voix autorisée pour crier casse-cou, pour faire comprendre aux hommes que le destin a mis à la tête des peuples qu'ils font fausse route, que l'on ne veut plus voir se renouveler la dernière tuerie, les récentes horreurs du dernier conflit ?

D'un côté, la Russie, ce pays mystérieux, aux ressources immenses, réservoir inépuisable d'hommes, dont les théories expansionnistes peuvent encore surprendre l'individu resté à la notion « communiste » du début. Consciente de sa force, fière de ses victoires, sûre des appuis qu'elle rencontre chez les masses ouvrières de l'Europe, elle se sert à merveille de cet esprit politique si propre au caractère slave, alterne la force et la ruse, marque des points, ne recule d'un pas que pour mieux avancer de deux.

D'autre, le bloc anglo-saxon, riche, puissant et lourd, démocratique, sans doute, puisqu'on a l'habitude de lui prêter cette qualité, mais qui juge d'abord en fonction de ses intérêts. Wall-Street, la City, citadelles battues en brèche, peut-être, mais diantement puissantes encore et qui n'ont pas dit leur dernier mot.

L'examen des événements politiques de ces dernières années semble avoir donné aux Russes un avantage marqué : concessions, reculs, petits revers même ne veulent pas dire, à mon sens, que les Anglo-Saxons consentent à abdiquer devant leur rivale. L'enjeu est trop important et il y a trop d'argent à gagner dans la conquête des marchés mondiaux pour que tout soit dit. Il semble même qu'ils aient estimé avoir assez cédé, si l'on tient compte du fameux duel anglo-soviétique au sujet de la question grecque. Position d'arrêt, point de départ d'une contre-attaque politique ? L'avenir prochain nous le dira. Mais il n'en reste pas moins que ces divergences de vues continues, tirées d'intérêts opposés, la prise de position trop nette des adversaires, en dépit d'une motion qui ne règle pas le problème, mais l'écarte simplement, leurs forces adroïtement disposées sur l'échiquier international mettent en danger la paix du monde et laissent planer une crainte pour l'avenir. Toute solution de compromis n'est qu'éphémère : l'abcès n'étant pas vidé, l'infection est toujours à craindre.

T=IL FAIT ?

Et nous, Français, quelle est notre position ? Peu brillante, en vérité. En face de ces problèmes, qui nous dépassent par leur ampleur, nous assistons impuissants à la chute d'un monde. Au lieu de remonter la pente à force de travail et d'énergie, la France tombe peu à peu dans le désordre et l'anarchie. Sans doute cela va-t-il mieux partiellement dans certains domaines ; mais, politiquement, nous sommes plus faibles, plus déarmés qu'à l'époque de la Libération. Le gouvernement précédent, dans lequel nous avions mis cependant tous nos espoirs, n'a pas eu la grandeur désirables. Il n'a pas su se placer devant ses responsabilités, pas su demander au pays l'effort nécessaire que chacun était prêt à accomplir, pas voulu le mettre en face de la réalité des faits et des chiffres.

Le gouvernement actuel, malgré toute sa bonne volonté évidente, n'a qu'un caractère d'attente, donc trop précaire pour trouver les moyens d'apporter une solution aux difficultés qui sont nôtres. Cette instabilité ministérielle, qui nous a déjà fait tant de mal, représente trop un facteur défavorable pour que nous puissions espérer une aide efficace des nations étrangères. La meilleure preuve en est que l'Amérique sollicite d'un prêt de 2 milliards de dollars, ne se montre guère empressée à nous donner une réponse favorable, « notre situation intérieure ne lui offrant pas de garanties suffisantes, surtout depuis le changement de ministère ». Subtilité du langage diplomatique qu'il faut traduire par la crainte qu'éprouvent les Etats-Unis d'un glissement plus accentué à gauche, ce qui fortifierait encore en Europe la position de la Russie.

Ainsi, notre faiblesse, causée par un attachement trop absolu aux principes démocratiques de droit et de la civilisation, faiblesse dont nous ne pouvons sortir seuls, nous met dans l'obligation d'appuyer un des deux blocs en présence. Il nous faut choisir, parce que nous ne pouvons pas assurer ce rôle d'arbitre que nous avions espéré un moment jouer. Il faut choisir... et retomber sous la dépendance économique et politique d'une tierce puissance, lourde tutelle que nous supporterons difficilement.

Faut-il donc désespérer de la France ? Faut-il qu'aient été vaincs nos luttes, nos sacrifices, nos souffrances ? Faut-il renoncer ? Non, mes camarades ! Nous devons, au contraire, lutter de toutes nos forces, bander nos énergies, nous fonder, nous François, dans une union complète, effective, ne pas nous laisser diviser par des idéologies partisanes et, d'un seul cœur, travailler ensemble au redressement de notre pays. Ainsi pourrons-nous redevenir, dans un avenir proche, un peuple libre.

H. BACHELIER.

AUX ÉVADÉS

Le gouvernement français commence, paraît-il, à s'apercevoir que la France est le seul pays qui n'a pas encore récompensé nos courageux amis étrangers qui ont risqué leur peau pour nous qui, mon Dieu, ne risquions que vingt et un jours de cabane.

En attendant mieux, n'oubliez pas ces braves gens qui ont souvent plus fait pour vous que la plupart des Français. Beaucoup ont été plus ou moins traqués par la Gestapo, et quelques-uns sont morts victimes de leur dévouement à notre cause. L'un deux, fusillé après avoir organisé le « passage » de quatre-vingt-huit des nôtres, en majorité VI C, ne laisse-t-il pas une veuve et deux jumeaux de douze ans dans une quasi-misère !

Oubliez donc pour un jour les soucis du ravitaillement, écrivez-leur et faites-les nous connaître. A défaut d'une récompense officielle, encore hypothétique, ils verront que les Français ne sont pas tous dénués de correction et de reconnaissance.

Les Hollandais sont, en particulier, très sensibles à ces marques de sympathie auxquelles aucun de nous, j'en suis sûr, ne se refusera.

Si vous n'avez plus leur adresse, demandez-nous-la en relatait tous les détails susceptibles de nous aider à identifier nos amis, dont nous possédonnons déjà une liste assez importante.

Seymour DINNEMATIN.

VOUS N'AVEZ PAS FAIT PEUR

Suite de la page 1

ne les salissez pas inconsidérément, choisissez les mains qui se tendent vers vous ; il en est de noires, parfois même de rouges. Soyez durs envers qui trahit les intérêts de la communauté française. Ne vous laissez pas aller à la facilité.

Vous n'avez pas fait peur — on ne peut vous en faire le reproche — mais ce n'est pas une raison pour que les autres, ceux qui avaient de si grandes craintes, à leur tour, vous fassent trembler, vous qui avez gardé tête haute devant l'Allemand. B. ESDRAS-GOSSE

ACTIVITÉ SOCIALE

Nombre d'adhérents à la section.	1.132
Nombre de familles aidées dans le mois	7
Nombre de visites reçues à la permanence	181
Nombre de visites faites à domicile	17
Nombre de consultations juridiques	9
Démarches auprès de services sociaux	15
Enquêtes en cours	42
Demandes de secours	15
Secours accordés	16
Pour francs	16.800

BILAN AU 31 JANVIER 1946	
Disponibilités	575.766 35
Amicales régionales	6.000 »
	581.766 35

JANVIER 1946	
Avoir au 27-10-1945	483.822 20
Souscriptions Album Wolf	68.250 »
Compte de résultats	29.694 15
	581.766 35

BALANCE AU 31 JANVIER 1946	
DEBIT	
Caisse	5.803 15
Banque	48.215 »
C. C. P.	123.412 »
Caisse centrale	398.336 20
Frais administratifs	80.109 50
Secours	35.800 »
Amicale régionale Bordeaux	5.000 »
Amicale régionale Alsace-Lorraine	1.000 »
	697.675 85

CREDIT	
Avoir au 27-10-1945	483.822 20
Journal	25.204 »
Adhésions	85.845 »
Dons et bénéfices divers ..	34.554 65
Souscriptions	
Album Wolf	68.250 »
	697.675 85

LA NUIT DU VI-C

Le gala de notre Stalag est définitivement fixé à la date du 9 mars, dans les salons de l'Hôtel Suisse, 10, rue des Messageries.

La première partie sera exclusivement réservée à un spectacle de variétés. En plus de nos camarades artistes, que vous avez tous applaudis au théâtre du camp ou dans les tournées de commandos, qui ont spontanément répondu à notre appel, nous nous sommes assuré la participation de quelques vedettes de la radio ou de nos grandes scènes.

Une tombola permettra aux plus chanceux de garder un souvenir matériel de cette fête.

Un bal cotillonné terminera joyeusement la nuit.

Il faut que ce premier gala VI-C soit un triomphe. Il est de votre devoir à tous d'y venir et d'amener vos parents et vos amis.

N'oubliez pas que le bénéfice de ces réjouissances servira à aider des camarades moins favorisés. Vous avez donc là le moyen de les épauler dans la joie.

Nous savons que l'esprit de solidarité qui nous animait au camp est encore vivace en nous et que vous ne manquerez pas de le prouver une fois encore.

Les cartes d'entrée peuvent dès maintenant être retirées au secrétariat, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-IX^e.

PRIX : 100 francs

ÉLECTION DU BUREAU

En conformité de l'article 10 des statuts, les membres de l'Amicale ont été appelés à voter par correspondance pour ou contre le bureau désigné lors du congrès des 27 et 28 octobre 1945. Ce vote a donné les résultats suivants :

Votants : 364.

Nuls : 6.

ONT OBTENU :

ECALLE	349 voix
PORTAL	336 —
DHELLEMME	332 —
CHOPART	332 —
ROURE	331 —
BERTHON	331 —
DURET	331 —
MADRONET	330 —
CHOLLAT	330 —
LACOIN	330 —
CUAZ	329 —
BACHELIER	329 —
CELOUDOUX	329 —
VIEUCHANGE	328 —
PERREARD	327 —
COUTHOUIS	327 —
HEISSER	324 —
ANDRIOT	323 —
STEINER	320 —
SCHWOB	318 —

LE CAMP DE GROSS-HESEPE

(RAPPORT DE ROURE AU CONGRÈS)

C'est un livre qui serait nécessaire pour retracer la vie du camp de Gross-Hesepe ; cependant, je vais essayer de vous donner, dans les grandes lignes, un aperçu du camp n° 4.

Fin 1940, Gross-Hesepe est un camp comme tous les autres : les prisonniers s'y entassent, y attrapent des poux, y crèvent de faim et sont expédiés en commandos. Les Boches, qui voient très loin, font aménager ce camp, défricher le sol, tracer des allées et... on ne comptera jamais le nombre d'outils, et même de brouettes, qui pourrissent, enterrés dans le sable depuis cette date.

Parmi ces prisonniers, il y a des sous-officiers qui, un beau jour, prennent connaissance d'un article très intéressant de la Convention de Genève. Ils décident de refuser le travail, et c'est là vraiment que commence, je crois, la période intéressante et qu'il serait agréable d'entendre d'un orateur plus qualifié.

Donc, vers janvier-février 1941, dix-sept sous-officiers français, pris soudain d'un doux entêtement, s'obstinent à refuser tout travail extérieur. Je vous ferai grâce des détails : vous connaissez tous, par expérience, les méthodes employées par les « vert-de-gris » pour arriver à leurs fins !... Toute la gamme des pressions est employée, mais les gens sont têtus et, en désespoir de cause, ils sont expédiés à Bathorn, dans l'attente d'un meilleur résultat.

A Bathorn, même cérémonial, mêmes pressions, lecture par les Fritz de passages de la Convention de Genève revus et modifiés à leur façon, pour les besoins de leur cause ; résultats : ce ne sont plus dix-sept, mais cinquante sous-officiers qui sont dirigés sur Crefeld comme réfractaires au travail. Après un séjour assez mouvementé dans ce camp toujours aussi décidé... à ne rien faire, les cinquante gaulards sont ramenés à Gross-Hesepe, accompagnés de quelques camarades ramassés en cours de route.

Et puis — car cette petite fête se passe dans tous les camps d'Allemagne — d'un peu partout, les réfractaires arrivent. D'abord en fournir environ cent cinquante venant de différents stalags ; l'arrivée d'un fort contingent du XVII A d'Autriche porte au maximum l'effectif du camp. Nous sommes en mai 1941 : les baraqués sont bondés ; on couche par terre et sur les tables. Le camp de Gross-Hesepe est maintenant un camp de sous-officiers réfractaires.

Les premiers occupants ne se sont pas endormis sur leurs lauriers. Une quarantaine d'aspirants restés peu de temps avec eux ont donné la cadence. On s'organise, et c'est alors une véritable petite ville qui voit le jour dans les rangées serrées des barbelés.

Avec les sous-officiers français, en majorité, se trouvent dans le camp de petits groupes de Belges, de Polonais, de Serbes. Les israélites, qui font l'objet d'intentions particulières des Boches, occupent une baraque.

Je tiens à vous signaler que nos camarades belges font croix-rouge commune avec nous, sans restriction aucune, et cela jusqu'au départ des derniers Franco-Belges de Gross-Hesepe, en juillet 1944.

Au point de vue discipline, les Boches sont évincés le plus possible du camp : nous finirons par ne les voir qu'aux appels et aux... fouilles, assez fréquentes, d'ailleurs, et assez raffinées. Mais cela est une autre histoire que nous ne verrons pas aujourd'hui. Nous n'avons à faire, nous prisonniers, qu'à un chef de camp français et à son bureau.

Et la cité s'organise, avec sa mairie, ses églises, son université, son théâtre, sa

bibliothèque, ses œuvres d'entraide, sa chorale, sa société de gymnastique, son groupe sportif et son agence Havas. Cette dernière activité plus discrète, d'ailleurs, et pour cause !

La mairie ? Mais bien sûr, avec le maire et ses adjoints, ou plus exactement l'homme de confiance du camp, assisté des H. de C. des baraqués. Les Belges ont un représentant au conseil. Les églises ? Les catholiques, de beaucoup les plus nombreux, ont une chapelle installée et décorée avec goût. Et nous y trouvions un certain évêque de Gross-Hesepe qui était bougrement dynamique.

Protestants et israélites pouvaient également célébrer leur culte.

L'université, dirigée par des camarades compétents et dévoués, donnait chaque semaine un programme de cours et de conférences capables de satisfaire les plus difficiles.

La troupe théâtrale nous donna une série de spectacles de choix et arriva à présenter, à force de travail, deux spectacles par mois. C'est des planches de Gross-Hesepe que s'envola la fameuse chanson du *Trait d'union*, qui fit le tour des camps et indigna tant les Boches.

La bibliothèque était composée presque uniquement de livres regis dans les colis individuels et versés à la communauté par leur propriétaire. Elle était riche de plusieurs milliers d'ouvrages.

L'orchestre, toujours sur la brèche, tant au théâtre que dans les diverses expositions et fêtes ; la chorale, si bien dirigée par... Mais j'ai juré de ne citer aucun nom : il y en aurait vraiment trop.

Les professeurs d'éducation physique étaient à l'œuvre dès le matin et, grand luxe, nous avions un groupe de gymnastes absolument extraordinaires. Bien entendu, des équipes de football, basket, volley, dont les matches attiraient la grande foule sur le terrain de sport.

Je passe vite, beaucoup trop vite, sur toutes ces activités. Je passe également sur les fêtes, expositions, concours, qui émaillaient la vie si monotone des barbelés. Je passe sur toutes les occasions que nous recherchions inlassablement d'égratigner le Boche !

Je vous rappellerai seulement ce sentiment de camaraderie, d'entraide, qui éprouvait un tel besoin de se manifester à Gross-Hesepe comme dans tous les camps du VI-C. Nous avions, entre autres, une organisation, le « Colis de France », qui a dépanné gentiment, chliquement, un grand nombre de camarades moins fortunés : chaque samedi, pendant l'appel du soir, un ou deux responsables restaient dans la baraque et, au retour de l'appel, ceux qui n'avaient rien trouvaient sous leur couverture un colis, pas toujours très bien ficelé, mais toujours marqué de tricolore, qui contenait vivres et cigarettes.

Tous ces beaux résultats obtenus étaient grâce au dévouement de tous, à cet esprit de camaraderie et d'entraide qui animait ceux des barbelés. C'est par cet esprit que les prisonniers triomphaient de toutes les difficultés, en dépit des vexations de toutes sortes, de ce climat si lourd, si pénible de la captivité, en dépit de cette obsession de la famille éloignée, de la liberté perdue.

Cet esprit d'entraide, nous en avons besoin plus que jamais, mes camarades. Ne parlons pas de nos déceptions, de nos désillusions : voyons devant nous, voyons l'avenir. Cet avenir, il nous appartient, il sera ce que nous le ferons. Si nous le voulons aussi beau que nous le rêvions dans nos barbelés, alors il nous faut aussi relever les manches, serrer les rangs, former un bloc et nous unir fraternellement et solidement, comme au camp.

QUELQUES LETTRES... PARMI TANT D'AUTRES...

Saint-André, 17-9-1945.

Merci pour les nouvelles que tu me donnes de Bourdeau, Cuaz, Staritzky, Girard, Rappelle-moi à leur bon souvenir ainsi qu'à celui de Blancheteau et Caisso qui, j'espère, sont des vôtres. Dis à Raphanaud que son « Cabanon » a beaucoup de succès dans le Midi. Transmets-lui mes amitiés ainsi qu'à Rieux et à Delleille, si tu le vois. Moi, ici, j'ai vu Marsach, Pech et Sujel Franz ; je n'ai pas de nouvelles de Sarda. Je te joins l'adresse d'Albert Gaston. Je suis très heureux d'avoir retrouvé mon Midi, mais les systèmes qui s'y font et la mentalité des gens me dégoûtent, et avec ça on la jongle !

G. GRIELLS.

Macon, 3-10-1945.

J'ai reçu et lu avec grand plaisir ce numéro de l'Entraide VI-C. A mon sens, il empêchera que l'éloignement et le temps fassent sombrer dans l'oubli les noms des camarades si chers dans l'exil et permettra d'entretenir les liens d'amitié contractés au cours de longs mois de peines communes.

Pour moi, évadé d'Allemagne en avril 1942, par le même circuit que G. Malescourt, dont je viens de lire avec plaisir la lettre sur l'Entraide. J'ai souvent pensé à ceux que j'ai laissés là-bas, et je savais combien chaque jour qui passait, en s'ajoutant aux trop nombreux précédents, pouvait peser lourd aux épaules du P. G. que seul l'espoir de la Libération soutenait.

J'ai lu qu'à votre dernière réunion assistaient plusieurs de mes excellents camarades de la baraque 1 : Raphanaud, Babin, Vieuhange, Staritsky, Bourdeau, etc. Transmettez-leur, par l'Entraide, mes amitiés et meilleures souvenirs.

R. LOURY.

Colombes,

C'est avec plaisir, je vous assure, que j'ai pu revoir, grâce à notre journal, reçu pour la première fois, les noms de camarades qui, pendant si longtemps, furent mes compagnons d'infortune. Aussi, en espérant que l'essor de l'Entraide VI-C s'amplifiera chaque mois davantage, je transmets à tous les copains du stalag, et en particulier à ceux du commando 3.481 mes meilleures amitiés.

R. DHOUAILLY.

Paris,

Je vous adresse ci-joint mon bulletin d'adhésion à l'Amicale du VI-C.

Je m'excuse de ne pas l'avoir fait plus tôt, mais plusieurs raisons me faisaient hésiter.

La principale, vous l'aurez devinée certainement en voyant que je ne joins pas à mon bulletin le montant de ma cotisation.

Bien qu'ayant repris mon travail, ma situation n'est pas brillante encore et j'ai du mal à joindre les deux bouts.

J'espère toutefois être en mesure de vous envoyer ma cotisation fin février ou fin mars.

Je vous avouerai que je suis très gêné de vous avouer mon impécuniosité, mais j'en avais assez de rester éloigné ainsi de l'Amicale et des camarades.

Quoi qu'en pensent certains esprits chagrins, l'esprit P. G. n'est pas mort ; la fraternité des camps subsiste (on s'en aperçoit au plaisir que l'on ressent chaque fois que le hasard nous fait retrouver un camarade de stalag ou de commando), et, pour ma part, je suis resté trop longtemps isolé. Excusez-m'en.

Un amour propre exagéré, peut-être, en est cause.

J'espère assister à la prochaine réunion et avoir le plaisir de retrouver quelques camarades se rappelant encore de moi.

A tous les anciens de Bathorn, mes amitiés et mon souvenir.

M. P.

Villers-Cotterets, 3-1-1946.

J'aurais bien voulu assister à votre congrès d'octobre, mais mes affaires ne me l'ont pas permis. Croyez bien que ma pensée était parmi vous. Quel plaisir c'eût été pour moi de retrouver tous les anciens de Bathorn et de reparler des bons et mauvais moments passés derrière les barbelés !

Je n'ai pas oublié la bonne entente et la franche camaraderie qui régnait là-bas, et c'est du fond du cœur que je vous remercie et vous félicite pour la tâche que vous avez menée à bien.

BAUDESSON.

Granville, 3-1-1946.

Je suis à l'heure actuelle entraîneur de l'équipe de football de Granville, et par la même occasion je joue aussi dans l'équipe. J'ai eu le plaisir, au cours de déplacements, de serrer la main à beaucoup d'anciens de Bathorn.

Je serais désireux d'avoir les adresses de Duval, Debin, Viel. J'ai des nouvelles de Pleyer, Prioul et Legoff, tous à Rennes ou aux environs.

Transmettez mes meilleurs vœux à tous de ma part, en espérant un retour normal et une meilleure compréhension entre tous.

F. FRIGOLA.

Konstanz, 6-1-1946.

Avec tous mes vœux aux anciens camarades que j'ai connus à Alexisdorf et Bathorn, je vous adresse mon bulletin d'adhésion à l'Amicale.

Les nécessités du métier m'ont ramené en Allemagne, où je viens de passer un certain nombre d'années, mais dans des conditions toutes différentes.

Adjudant-chef ROULIN.

Armentières, 7-1-1946.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu les numéros 10 et 11 de l'Entraide VI-C. Je les ai lus avec grand intérêt.

L'on ne pouvait trouver mieux pour maintenir le contact entre nous, continuer à nous serrer les coudes et maintenir en nous ce magnifique esprit prisonnier dont Bathorn pouvait s'enorgueillir.

Très heureux d'avoir retrouvé les noms de bons camarades dont l'Entraide contribuera à garder le meilleur souvenir.

L. DEGRUSON.

Fécamp, 14-1-1946.

Un petit mot pour présenter à tous les bons amis du VI-C mes meilleures vœux, en souhaitant pour 1946 du neuf et du propre ; nous sommes bien sortis de l'enfer allemand : nous pouvons donc espérer sortir de la pourriture actuelle.

Ne serait-il pas possible d'éditer un recueil des meilleures chansons ou monologues du stalag ou des commandos, recueillir rétribuant les auteurs et améliorant la caisse de l'Amicale ? Si oui, j'en retiens deux : un pour moi et un pour Charles Jouan.

BRAQUEHAYE.

Falaise, 29-1-1946.

Je m'excuse de vous adresser si peu pour ma cotisation : sinistre total, tant à mon domicile qu'à mon greffe, je ne peux faire mieux actuellement, vu les difficultés présentes, étant donné que je n'ai bénéficié d'aucune aide de qui que ce soit pour ma remise en route. Néanmoins, dès que je le pourrai, je me ferai un devoir de vous aider.

Je tiens à vous signaler que, pendant mon séjour au camp de Gross-Hessepe et afin de ne pas travailler pour cette race de Boches, je me suis nommé sous-officier (promotion stalag) à mon arrivée en Allemagne, car, en réalité, je n'étais qu'un petit deuxième classe, comme vous le constaterez sur le questionnaire.

Si vous avez des camarades du VI-C dans le Calvados, veuillez me les indiquer, afin de constituer un noyau agissant, Je veux vous aider de toutes mes forces ; comptez sur moi.

J. DRUBIGNY.

15-1-1946.

Excusez le retard que j'ai mis à vous faire parvenir mon adhésion, mais, sinistré à 100 p. 100, il m'a fallu me retourner immédiatement pour faire face aux exigences de la vie et essayer d'équilibrer le budget familial.

Vous connaissez comme moi les difficultés du retour, malgré les grandes promesses ; les gens qui nous accueillent sont très serviables, à condition que nous n'ayons besoin de rien.

Malgré tout, et tous les revers essuyés, je ne suis pas resté inactif côté P. G. Je conseille à tous les camarades du VI-C de se rallier à l'Amicale. Quelques-uns me disent que, faisant partie des P. G. du canton, ils ne voient pas la nécessité d'adhérer à un autre groupe, à moins qu'ils n'y aient avantages.

Pour la fin de 1945, j'ai fait parvenir sur mes économies de K. G. F. 300 francs aux enfants du camarade Boyer, du commando 125, mort de maladie après rapatriement. (Voici l'adresse de sa veuve : Souilleau, commune de Rouillé (Vienne)).

Toujours sur mon pécule, j'ai pris deux livrets de caisse d'épargne de 150 francs pour les orphelins d'un déporté mort à la prison d'Amiens.

Si vous voulez me fournir quelques renseignements sur les camarades de mon département, je suis toujours prêt à vous seconder pour la bonne cause.

G. MONNIVERD.

Hôpital mixte de Tarbes, 20-1-1946.

Merci de vos bons vœux ; ils me rajeunissent de, déjà, quatre ans... Noël et Saint-Sylvestre à Bathorn-Palace, où nous, les gens de la Revier, avions abandonné nos postes pour répondre à l'invitation de la baraque représentative de l'esprit gaulois. Et, chose curieuse, ce réveillon de misère est resté en moi comme un des meilleurs souvenirs de mon existence. La chaleur vive de la profonde affection que la misère crée est tellement rare dans la vie d'un Français moyen que ce souvenir seul fait oublier les heures noires des corvées, la désespoir des tentatives ratées et l'angoisse perpétuelle du lendemain des nôtres. Nous sommes quatre frères ; mon cadet fut K. G., et il semble qu'un lien de plus est venu renforcer notre amour commun. Nous nous comprenons mieux, et entre nous ce lien tenu, mais solide, subsiste. J'ai renouvelé mon personnel masculin à la Libération : forcé, car une fièvre de patriotisme a transformé de nombreux cowards en vainqueurs F. F. I. Je n'ai pris que des K. G., et vraiment les relations en sont facilitées : comme en baraque, les choses sont dites, et l'esprit d'équipe est réalisé.

M. BILLIERES.

Belfort, 1er-2-1946.

Beaucoup d'anciens prisonniers oublient les souffrances passées en commun. Je ne veux que vous citer ce cas typique. Ayant demandé un emploi à Belfort, au service du reclassement (Maison du prisonnier), l'on m'offrit, comme caissier, une place au traitement de 3.800 francs par mois. Devant une somme aussi dérisoire, je refusai. Je retourna donc dans ce service en demandant s'il n'y avait pas une place plus rémunératrice ; la réponse fut celle-ci : « On ne peut plus rien pour vous, puisque vous avez catégoriquement refusé celle qui vous était offerte. »

Je suis encore en train de me demander si les cinq ans passés en cage n'ont pas été suffisants pour qu'à l'heure actuelle on ne puisse pas jouir de cette liberté tant désirée et refuser un emploi que l'on ne trouve pas assez rémunératrice. On reconnaît un peu, dans cette méthode, celle que nous avons dû subir pendant notre longue captivité.

POUR OU CONTRE... LES TRANSFORMÉS

CEUX QUI LES ACCUSENT

Je me suis laissé dire que certains commandos sont devenus travailleurs civils par force. Mais au commando 311, dont je faisais partie, n'ont opté pour la collaboration que ceux qui ont bien voulu. Les autres ont résisté aux prières et aux menaces. Je n'adhérai à l'Amicale VI-C que si je suis sûr que seuls les vrais Français en font partie.

CLOTTES, M.
Ille-sur-Tet (P.-O.).

Pour moi, cela n'est pas normal qu'un transformé puisse être traité sur le même pied d'égalité qu'un prisonnier. Oui ! je suis bien sûr que tu vas me dire que tous ces gens se sont fait transformer pour améliorer leurs conditions de vie, dans l'espoir d'avoir une permission ! Eh bien ! non. Tous ces gars ne sont pas excusables, car ils savaient aussi bien que nous que ces permissions n'étaient que chimères.

Pour ma part, j'ai vu de mes propres yeux des transformés travailler dans des fermes. La plupart d'entre eux travaillaient davantage que les Allemands et mettaient du cœur à l'ouvrage. Qu'espéraient-ils donc ; la victoire de l'Allemagne ?

L. DELFRASSY,
Paris.

Je demanderai, pour notre honneur pri- sonnier, que notre amicale ne compte que des prisonniers ayant accepté de subir les inconvenients qui pouvaient résulter du refus d'être transformés. J'estime que les « transformés » ont agi indignement et ne doivent plus être acceptés parmi nous.

BONNET,
à Montcharente.

Si vous me donnez la certitude qu'il n'y aura pas de transformés dans votre amicale, j'accepterai d'en faire partie. Sinon, c'est avec mon plus grand regret que je vous dis non, car j'ai vu de trop près la mentalité de ces lâches et leur manque de volonté pour déjà passer l'éponge sur leur comportement.

HOUVENAEGEL,
Marcq-en-Barœul (Nord).

Il est vraiment éccœurant de voir que l'on ne fait aucune distinction entre ceux qui sont restés dignes, ont lutté jusqu'au bout, et les transformés qui, pour des satisfactions personnelles, nous ont trahis et ont trahi leur pays.

P. GUYOT,
Champagney (Haute-Saône).

Je vous adresserai mon bulletin d'adhésion sous réserve qu'un nouvel article soit ajouté aux statuts excluant tout transformé de l'amicale. Ils se sont eux-mêmes retirés de notre grande famille et n'ont plus droit à notre attention.

DOUGNAC,
Toulouse (Haute-Garonne).

Nous n'avons pas besoin de voir les transformés et surtout de les retrouver, comme c'est le cas à Cherbourg, dans tous les bureaux militaires. Il existe même un adjudant transformé qui va passer bientôt sous-lieutenant. Il faut que cela cesse et que nous ne soyons plus mêlés.

GOUPIL,
Le Grand-Célland (Manche).

Il me serait impossible d'adhérer à un mouvement groupant d'un côté les transformés, d'un autre les P. G. Cette fusion est peut-être indispensable pour les nobles buts que vous poursuivez ; quant à moi, elle est contraire au mien : un groupement homogène dont seraient évincés tous les lâches. Sans cela, nous ferons du mauvais travail. En plus, ces transformés ont signé volontairement une feuille libellée en ces termes qu'ils seraient considérés comme des travailleurs allemands et bénéficiaient des mêmes attributions ».

A. GREGNET,
Biscarrosse (Landes).

CEUX QUI SE DÉFENDENT EUX-MÊMES

Ce serait avec plaisir que je ferais partie de votre amicale, mais, à mon retour de Rawa-Ruska, j'avais accepté d'être transformé, pour des raisons personnelles, très honorables, croyez-moi. Comme réponse à vos critiques, je pourrais nommer certains de mes camarades qui, lassés à la suite de plusieurs évasions manquées (j'en connais qui ont sept tentatives à leur actif), ont accepté finalement la transformation.

P. MERCIERON,
Châtellerault (Vienne).

Comme vous devez le savoir vous-même, il y a beaucoup de commandos qui ont été transformés d'office, et ceux qui refusaient étaient mis dans des usines d'armement ou partaient creuser des tranchées antichars sur les bords du Rhin. Ne valait-il pas mieux rester dans les fermes ou bien dans les usines de conserves plutôt que de travailler directement contre nos alliés ? Et ceux qui restèrent K. G. sous l'uniforme français jusqu'au bout, mais qui derrière faisaient de la propagande pour le fameux Cercle Pétain, et qui, dès le débarquement, se trouvèrent soudain gaullistes ! Ceux-là n'étaient-ils pas plus dangereux que certains transformés ?

J'ai moi-même été transformé, et voici les raisons : j'étais israélite, et beaucoup de mes camarades étaient au courant. Si je m'en cachais, ce n'était pas vis-à-vis de mes camarades, mais uniquement à cause des Allemands. Malheureusement, il y avait, dans presque tous les camps des mouchards ; c'est ainsi qu'un brave Français, non transformé celui-là, voulut, à plusieurs reprises, me vendre au chef de camp. J'ai donc fait tout mon possible pour me faire transformer, de façon à pouvoir changer de camp et à m'écartier de ce si bon camarade. Cela est-il de la collaboration ? Je vous en laisse juge.

P. MENDES-FRANCE,
Paris-XVII^e.

J'ai été moi-même transformé, mais ce n'est pas pour cela que j'ai trahi la France et, si j'ai souffert, cela ne m'empêche pas de l'aimer tout comme un autre. Si, après trois ans et demi de réelles souffrances, je suis passé prisonnier libre, ce n'était pas pour rendre service aux Allemands, mais pour moi-même, car ma santé m'y obligeait.

J'ai obtenu de ce fait quelques avantages, mais bien minimes, croyez-le. J'ai pu peut-être plus à manger, mais pas tous les jours, et depuis que je suis rentré je n'ai pu reprendre encore mon travail. Sans doute même ne le pourrai-je pas avant quelques mois. Et je suis seul, sans famille et sinistré.

Si vous avez l'occasion d'aller à l'hôpital voir des camarades, avez-vous remarqué le nombre de malades P. G. et celui de transformés malades ? Je crois que cela se vaut, et malheureusement il y en a bien trop : la souffrance des uns égale celle des autres. Et les prisonniers, les vrais, pour qui travaillaient-ils ?

N'étions-nous pas tous obligés de travailler pour l'Allemagne ? Alors !

D. MAIRE,

Etant moi-même un transformé, il faut tout de même que je fasse une mise au point. Il est possible que, parmi les travailleurs libres, il y ait quelques suspects, tout comme dans les P. G., d'ailleurs, car il faut avoir vécu dans les commandos pour s'en rendre compte. Mais tous ne sont pas pareils et je ne me considère ni comme un égoïste ni comme un traître. D'ailleurs, dans notre commando, 3.330 civils et P. G. vivaient en parfaite camaraderie, et nous nous rendions tous les services possibles entre nous.

Croyez-vous vraiment que l'on ait trahi

CEUX QUI LES DÉFENDENT

Certains P. G., et c'est le cas d'Avenel, doivent un merci à ceux qui, transformés, pouvaient ainsi circuler plus librement et apporter, le dimanche, en venant voir les camarades, des vivres barbottés aux Boches. Il est arrivé fréquemment que des non-transformés aient pu correspondre plus souvent avec leur famille par l'intermédiaire des transformés. Etais-ce là trahir son pays et faire preuve de lacheté ? Non, voyez-vous, il faut pardonner, car il est impossible de croire que, même transformés, nos camarades n'aient pas gardé eux aussi, un cuisant souvenir de leur captivité.

J. LEFEBVRE
(non-transformé),
Darnetal (Seine-Inférieure).

Je comprends très bien les motifs des camarades qui se prononcent contre les transformés. Moi-même, j'ai fait campagne en mon temps, à Osnabrück, contre le travail libre. Quoi qu'il en soit, je trouve que la question est inopportun pour le moment, alors qu'on a besoin d'être nombreux et unis pour être forts et écoutes dans la nation. La tolérance dont je fais preuve n'exclut en rien, par contre, mon désir de propreté dans nos associations et dans nos amicales, propreté qu'on réalisera par une épuration raisonnable, mais sans faiblesse. Il y a, en effet, de nombreux camarades, transformés ou non, qui travailleraient en usine ou chez des artisans, qui se sont plus ou moins compromis avec des Allemands, qui ont manifesté pour eux une sympathie abusive et qui souvent ont pris la défense des intérêts allemands contre leurs camarades. Ceux-là, il faut les rechercher au fond de nos mémoires, les nommer et leur interdire l'accès de nos groupements.

R. PIENS,
Angoulême.

Je n'accepte pas de faire partie de votre amicale ; voici pourquoi : je suis transformé et je n'en ai pas honte. J'ai ma conscience pour moi et ne peux, sans un réel serrement de cœur, lire ces articles tels que celui que j'ai lu dans un de vos bulletins. J'ai la ferme conviction d'avoir servi mon pays autant que n'importe qui, et douze de mes camarades transformés, les plus intimes, furent arrêtés et incarcérés (pas pour des histoires de femmes, croyez-le) : six sont morts ! Vous qui avez été prisonniers comme moi, si vous avez fait du commando (je n'ai jamais fait de camp), vous savez aussi bien que moi que les plus âpres à nous attaquer aujourd'hui sont ceux qui, là-bas, firent les pires bassesses, et ceux-là furent, hélas ! nombreux, bien plus nombreux que les transformés. En tout cas, je ne fus jamais, et je le jure sur mon honneur d'homme, de ceux qui vendirent à leurs camarades de commando un paquet de cigarettes 100 marks. Mon tabac, je l'ai donné quand j'ai pu, mais pas vendu, même aux Allemands.

F. LAMARQUE,
Narbonne (Aude).

notre pays ? Non, car, comme les P. G., nous avons saboté, nous avons semé du désordre. Combien de nos camarades sont partis pour Buchenwald, pour Dachau, pour ne pas avoir rendu les services qu'en attendaient les Chleuh's ! Il m'est impossible, comme vous le voyez, d'adhérer à votre amicale tant que cette question ne sera pas tranchée.

L. URQUIZU,
Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

(A suivre.)

Nos adhérents

(suite)

CASTAN Pierre, 150 ; CEDRINI Abramo, 200 ; DEMONT René, 100 ; FAGOT Henri, 100 ; FOURCADE Aristide, 100 ; GARRIC Marcel, 100 ; GAUTHRONNET Gabriel, 150 ; GUE-RIN André, 100 ; LANDES Roger, 100 ; LEBRETON Emile, 200 ; LOUP Paul, 150 ; MAUVINET Jean, 100 ; MEMET Jean 250 ; PROGEAS André, 150 ; SA-VARIT Georges, 100 ; WILLAUME Henri, 100 ; BLOSSIER Henri, 100 ; ETCHETO Jean, 200 ; LEBOUC Auguste, 150 ; TURBAN Yves, 100 ; AUBERT René, 200 ; CAPDEVIELLE Julien, 100 ; CARON Lucien, 100 ; CLERC Roger, 200 ; DOUCET Jules, 50.

GARNIER Roland-Henri, 200 ; GAU-TIER Louis, 200 ; GERANTON Francis, 100 ; GHESTEM Paul, 50 ; MON-TAROU René ; NADIEOFF Nicolas ; PETIT André, 150 ; PIENS Robert, 200 ; REMANDE Charles, 100 ; ROQUES Michel, 200 ; SABRIE François, 500 ; SAINT-LEGER Kléber, 100 ; TANGUY Isidore, 150 ; TEISSEIRE Pierre, 100 ; SAILLARD Serge, 200 ; BORONAT Pierre, 100 ; BAZZINI Rémy, 100 ; COUDERC Henri, 100 ; ROBIN Léon, 100 ; SURLE Auguste, 100 ; CASIMIR (dit BELLE) Aimé, 200 ; CHEYLUS Louis, 100 ; ECALLE Fernand, 200 ; LARRO-QUE Pierre, 150 ; LIAUTAUD Marcel, 100.

MEGE Henri, 100 ; MONTEL André, 150 ; ROQUES Paul, 100 ; BELLAN Pierre, 200 ; BEDURSKI Jean ; DU-POUY André, 100 ; FELINE Henri, 150 ; FERTIN Arthur, 100 ; GAVELLE Alexis, 200 ; GRASSA Michel, 200 ; GRIELLS Jean, 100 ; KAHN Jean, 250 ; LEQUEUX René, 120 ; BECCARINI Richard, 100 ; GRANDIN Georges, 150 ; ARCHER Paul, 200 ; BERQUIER Lucien, 100 ; DAVID René, 100 ; GUILLEM-MAIN André, 100 ; MORIO Paul, 150 ; ROGET Gaspard, 100 ; SAVAJOLS Armand, 100 ; COMOLET Julien, 50 ; COUTURIER Charles, 100 ; DUGUEY René, 150.

GEOFFROY Philippe, 100 ; LAVAIL René, 200 ; LEMAIRE Pierre, 100 ; LOURDAIS Théodore, 50 ; PINEL Charles, 150 ; QUATRESOLS Roger, 100 ; QUIILLE Roger, 150 ; SABOUREAU René, 100 ; SALLEE Gabriel, 100 ; SALLES Marcel, 100 ; SCARZELLO Dominique, 50 ; THEODORE Victor, 100 ; TRANCART Paul, 250 ; TURREL Lucien, 100 ; VAESKEN Auguste, 100 ; ECKART Edmond, 150 ; BES-LANDS Marcel, 100 ; COEFFARD Henri, 100 ; DEBORDE Eugène, 100 ; LALANNE André, 200 ; LOPEZ Raphaël, 100 ; MASSON André, 150 ; SAINT-SEVER Paul, 100 ; CHEVALIER Pierre. CHOFFAT Charles ; DAVISIO Pierre ; Mme Vve DEPORTE Jacques ; DHAISNE Jean ; FAGHINO Marcel, 200 ; GUERRAZ Roger ; HAMEL Fernand ; TROUVE Maurice, 150 ; JOUSSAUME Victor ; KAHN Roger, 100 ; KAZOU-RIAN Charles, 50 ; LAMBARD Ernest ; LEBRETOM Louis ; MARTINEZ François ; PETIT Eugène, 100 ; RENAUX ; VALGELATA Vincent, 50 ; VERVOUX Cyrille ; ZYLBERGER Simon, 50.

Liste arrêtée au 6 novembre 1945 inclus.

Nota. — La présente insertion tient lieu d'accusé de réception.

B R E F S

● Prisonniers en U.R.S.S. — L'agence Tass apprend la création d'un service chargé de centraliser les recherches des disparus en U. R. S. S. et dans les régions occupées par les troupes soviétiques. Voici l'adresse de cette organisation qui est patronnée par la C. G. T. soviétique et auprès de laquelle le public peut s'informer directement :

Comité exécutif de la Croix rouge et du Croissant rouge, Klementovsky Perbulok, Moscou.

● Le contrôle médical des rapatriés de la Seine comporte deux examens obligatoires. Le 1^{er} est celui passé lors de la démobilisation dans les centres de libération. Le 2nd débutera incessamment. Les P. G. seront convoqués individuellement.

● L'article 161 de la loi du 31-12-1945 précise que les petits loyers ne pourront être majorés avant le 1^{er} juillet 1946. Entrent dans cette catégorie :

a) les loyers inférieurs à 2.500 francs par an, charges comprises, pour Paris et dans un rayon de 50 km, autour de Paris ;

b) ceux inférieurs à 1.500 francs par an, charges comprises, dans les villes de plus de 5.000 habitants et communes limitrophes ;

c) ceux inférieurs à 1.000 francs par an, charges comprises, dans les villes de moins de 5.000 habitants.

● Le Parquet de la Seine vient de relever à 6.000 francs le fonds d'admission par l'assistance judiciaire. Les camarades désirant bénéficier de cette mesure au cours de procès ou d'instance, sont priés, au cas où ils ne recevraient pas de nouvelles au sujet de leur demande, de se présenter au Palais de Justice, bureau de l'assistance judiciaire, où tous renseignements leur seront donnés.

● Les heures de nuit, dans l'industrie, donnent lieu à une majoration de 15 % au lieu de 10 précédemment, suivant décret publié le 7-1-1946 au J. O. Cette majoration est de 50 % pour le travail accompli le dimanche. Un casse-croûte doit être fourni par l'employeur lors du travail de nuit.

● Pneumatiques réquisitionnés à des P. G. — Officiellement, les pneumatiques appartenant à des prisonniers ne devaient pas être réquisitionnés. S'ils l'ont été, c'est par erreur. Ils doivent donc être rendus, pensez-vous ? Minute ! S'ils ne sont pas nécessaires à l'exercice de la profession, ils ne le seront pas. Si, au contraire, ils sont indispensables... ils ne le seront pas non plus, parce que, bien que prioritaires, de par votre état, parmi d'autres prioritaires, il faudrait que vos pneus soient d'un modèle assez courant pour qu'il en existe en stock, si tant est qu'il y ait des stocks.

DÉCENTRALISATION

Au cours de notre dernière réunion, un de nos camarades a soulevé une question intéressante : « Notre journal, a-t-il dit, s'adresse à des prisonniers et, comme tel, doit, en premier chef, nous entretenir de questions qui nous sont serrent de près. Mais, à mon avis, c'est une erreur que de nous cantonner exclusivement dans ce domaine. Nous sommes, certes, avant tout, des prisonniers, mais nous sommes aussi des hommes comme les autres. Aussi devons-nous, de ce fait, nous pencher également sur les questions d'intérêt général que nous pouvons et devons débattre. »

Cette opinion, nous la partageons trop complètement pour ne pas être d'accord avec ce camarade. Tout ce qui touche l'intérêt général, ou qui a trait à la vie sociale, économique ou publique du pays, a droit à notre attention, amène, par conséquent, notre approbation ou nos critiques.

Nous accueillerons donc avec plaisir les suggestions et avis de nos camarades et ouvrirons une large place, dans nos colonnes, à tous ceux qui voudront bien nous apporter leurs idées.

Nous ne doutons pas que cette expérience trouve auprès de tous le plus franc succès. Chacun a, en effet, son mot à dire en cette matière, et il sera intéressant de confronter des thèses qui, souvent contraires en apparence, n'auront toutes qu'un seul but : tenter d'apporter une solution aux difficultés de l'heure.

PETITE CORRESPONDANCE

— L'abbé Michel GABORY, 12, rue de Larceno, à Angers, adresse ses amitiés à tous les anciens de Bathorn et spécialement aux camarades du Kdo 1.169 de Nordhorn. Il demande l'adresse des anciens hommes de confiance des Kdos belges de Wietmarchen et de Bentheim pour communications.

— Jean FEUGEAS, 100, rue Montmoreau, à Angoulême, transmet ses amitiés à tous ses camarades.

— A. GEVAERT, 21, rue Jean-Jaurès, à Halluin (Nord), également.

— ROLANDEAU Jean, facteur auxiliaire à Gesté-Meth, se rappelle au bon souvenir de ses amis du camp et du Kdo de Beesten.

— André HEBRARD, à Joyeuse (Ardèche), dit Dédé, adresse à ses camarades du 4.456, spécialement à ses anciens élèves, son affectueux souvenir.

— Louis CABANE, de Montpellier, transmet ses amitiés à ROURE, BRUN, HALBWACH, etc.

— L'abbé G. DENIS, 24 bis, terrasse St-Pierre, à Douai, espère retrouver de nombreux camarades au pèlerinage des anciens K. G., à Lourdes, le 8-9-1946. Il adresse ses amitiés à ANDRIOT, RAPHAELNAUD, DINNEMATIN, LACOIN, HEISSE, CHOPARD, etc.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCE

Joseph EVRARD, de Bagneux (M.-et-L.), nous fait part de la naissance de sa fille Marie-Christine, le 31-1-46.

Nos sincères félicitations.

MARIAGES

— Jean ESTANAVE, de Toulouse, s'est marié le 6-10-1945.

— BAUDESSON, de Villers-Cotterets, s'est marié le 14-8-45 avec Mlle Micheline Plocq.

— Jean MERCKEL, de Paris, s'est marié récemment avec Mlle Juliette Nicol.

— Georges VIEILLARD, de Paris, s'est marié le 17-12-1945, avec Mlle Renée Milian.

— Roger DHOUAILLY, de Colombes, nous annonce son récent mariage.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux heureux époux.

DECES

Nous sommes avisés du décès de nos camarades :

— BRETON Maurice, Praye-sous-Vende-mont (M.-et-M.).

— GREMILLON Roger, Naintre par Saint-Benoit (Vienne).

— MORLOT H., Vignot-Commercy (Meuse).

— PIEDFER Georges, Sanatorium de Rochebrache-Laurès (Vaucluse).

— Boyer, à Soulieau, Commune de Rouille (Vienne).

— LEMONNIER, à Breil (M.-et-L.), survenu le 27 octobre 1945.

— DESPRET Emile, de Béthune a eu la douleur de perdre sa femme le 19 janvier dernier.

A notre camarade, aux familles douloureusement éprouvées, nous adressons nos condoléances attristées.

RECHERCHES

— Mme LAPEYRE, La Roquille, par Ste-Foy-la-Grande (Gironde), désirent avoir des nouvelles de son fils René LAPHEYRE. Mme 7.779 VI-C, Kdo 105, transformé, dont la dernière adresse était Bei Juttmann, in Grothe, Post Badbergen, Reg. Bez. Osnabrück.

— LAFOLIE André, 10.185 VI-C passé ensuite au Kdo au camp 476, a été rapatrié le 14-1-1941 pour maladie de foie ou de cœur. Il est décédé des suites de tuberculose le 25-8-1945. Mme L A F O L I E, 68, rue Léon-Frot, à Paris-XI^e, recherche un médecin ou un infirmier qui, ayant donné ses soins à ce camarade, serait susceptible de fournir un certificat en vue de l'obtention de pension.

■ ■ ■ LA VIE PRATIQUE ■ ■ ■

IMPOTS SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES

Tous nos camarades doivent savoir que la plupart parmi nous avaient depuis la reprise de leur travail trop versé d'impôts.

Les barèmes dont se servent les employeurs sont calculés sur 12 mois de travail, alors que nous n'avons pu reprendre notre emploi qu'au cours de cette année, et que de ce fait la base imposable qui était de 20.000 francs jusqu'au 30 novembre, de 40.000 à partir du 1^{er} décembre ne s'échelonne pour nous que sur environ 6 mois.

Nous sommes donc tenus de ce fait, à faire une demande de remboursement au contrôleur des contributions directes dont dépend notre employeur, accompagnée d'un certificat de ce dernier indiquant les bases et le montant de la retenue en litige (Code Général, art. 68, dernier alinéa) (Instructions du 1^{er} octobre 1943, art 12).

Dans les quinze jours suivant la réception de la réclamation, le contrôleur doit être en mesure de donner à l'affaire la solution qu'elle comporte.

A titre documentaire vous trouverez ci-après un modèle de la lettre à adresser au contrôleur des contributions directes :

Monsieur le Contrôleur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Prisonnier libéré par les alliés et rapatrié le 1945, j'ai repris mon travail, le 1945, chez

Depuis cette date jusqu'à ce jour, mon salaire, déduction faite des assurances sociales a été de

Il s'ensuit donc que le montant de mon impôt cédulaire aurait du être calculé de la façon suivante :

Salaire déduction faite des A. S.
A déduire : Frais professionnels
10 %

Reste

A déduire : Abattement à la base pour 1945

Pour les 11 premiers mois :
20.000 x 11 = 18.333

12

Pour décembre 40.000 3.333 21.666

12

Somme imposable à 16 %
x 16 % =

Mon employeur m'ayant retenu depuis mon retour jusqu'à ce jour au lieu de il se trouve donc que j'ai versé en trop francs :

Somme pour laquelle je vous serais très obligé de bien vouloir m'adresser dégrévement correspondant pour me permettre de récupérer des fonds auprès du perceleur de ma localité.

Vous en remerciant à l'avance je vous pris de croire, Monsieur le Contrôleur à l'assurance de mon profond respect.

Pour les prisonniers et déportés des professions libérales

Le ministère des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés a créé un centre national de reclassement des professions libérales dont le siège est situé 76, avenue Foch, Paris (16^e).

Ce centre a pour but de grouper les demandes et les offres d'emplois qui ne peuvent être satisfaites que sur le plan national, en faveur des rapatriés en quête d'une situation après avoir exercé une profession libérale ou fait des études supérieures.

Les maires, les directeurs d'établissements publics ou de sociétés privées françaises ou étrangères, sont priés de bien vouloir signaler au centre les emplois vacants ou de création prochaine, dans les cadres (contentieux, ingénieur, directeur commercial, etc.) ou les situations possibles pour les professions libérales quelles qu'elles soient.

Allocations spéciales de matières pour la réadaptation professionnelle des prisonniers rapatriés

L'ordonnance du 1^{er} mai 1945 (J. O. du 2 mai 1945), relative à la réintégration et à la réadaptation des P. G. a prévu pour ces derniers, sous certaines conditions, l'organisation de stages de rééducation professionnelle auprès d'entreprises artisanales ou industrielles.

Une aide financière est accordée par l'Etat aux entreprises qui acceptent d'assurer cette réadaptation : une partie du salaire versé au rapatrié lui est remboursée.

Mais des difficultés sont survenues dans l'organisation de tels groupes de réadaptation, du fait que les entreprises ne disposaient pas de quantités suffisantes de matières et d'outillage pour assurer leur fonctionnement.

Pour remédier à cet état de choses, le ministre de la production industrielle vient de prescrire aux offices professionnels et aux bureaux artisanaux des matières de mettre des allocations de bons ou de monnaie-matière à la disposition des employeurs qui ont accepté de se charger de la réadaptation professionnelle des rapatriés. Ces allocations seront prélevées sur les contingents spéciaux réservés à la remise en route des rapatriés artisans ou chefs d'entreprise à caractère nettement artisanal. Ceux-ci seront augmentés d'autant par les répartiteurs.

NOUVEAU TAUX DE COMPÉTENCE

Modification du taux de compétence des diverses juridictions

Une ordonnance du 30 octobre 1945 parue au J. O. du 31 octobre 1945 a apporté une profonde modification en ce qui concerne le taux de compétence.

Nous résumons pour vous ce changement.

1. — Juge de paix.

Il statue en dernier ressort jusqu'à 10.000 francs, à charge d'appel jusqu'à 30.000 francs.

2. — Tribunaux civils de la première instance.

Actions personnelles et mobilières en dernier ressort jusqu'à 40.000 francs.

3. — Tribunaux de commerce.

En dernier ressort jusqu'à 40.000 francs.

4. — Compétence en matière prud'homale.

a) Juge de paix sans appel jusqu'à 10.000 francs.

b) Conseil de prud'hommes, en dernier ressort jusqu'à 10.000 francs.

Saisies-arrêts et cessions de salaires, blissé au J. O. du 31 octobre 1945, établit comme suit les parties du salaire saisissable et cessible.

1/10 jusqu'à 60.000 francs ;

1/5 supérieure à 60.000 et inférieure ou égale à 120.000 francs.

1/4 de 120.000 à 180.000 francs ;

1/3 de 180.000 à 240.000 francs ;

Sans limitation au-dessus de 240.000 francs.

Conversion des permis de conduire militaires

Les brevets militaires autres que ceux délivrés entre le 1^{er} septembre 1939 et le 1^{er} septembre 1940 peuvent être convertis en permis de conduire civils, si la demande en est faite :

Dans les cinq ans suivant la date de délivrance du brevet militaire ;

Dans les trois ans suivant la libération ou la démobilisation du postulant.

Il suffit qu'une seule de ces conditions soit remplie pour que les intéressés puissent obtenir cette conversion.

Les demandes doivent être présentées, pour la Seine, à la préfecture de police, bureau 165, direction de la circulation et des transports, et, pour les départements, à la préfecture locale.

Action en désaveu de paternité

Il est rappelé que les rapatriés disposent d'un délai de deux mois, après leur retour en France, pour intenter une action en désaveu de paternité.

Cependant, les intéressés, ignorant généralement le délai très court qui leur est imparti par l'article 316 C. C., risquent d'être forçés ; il est donc précisé que :

Si le demandeur a la qualité de prisonnier de guerre, il peut faire état du décret du 1^{er} septembre 1939 relatif aux actions en justice et aux prescriptions et délais de procédure intéressant les mobilisés. Ce décret, complété par la loi du 4 mai 1941, permet de soutenir que, six mois encore à dater du jour de cette mobilisation, le prisonnier de guerre continue à se voir appliquer la suspension des délais en matière civile, commerciale et administrative. L'article premier du décret du 1^{er} septembre 1939, d'après lequel les délais fixés pour les actes de l'état civil ne sont pas suspendus, n'étant pas rapporté.

Objets personnels laissés en Allemagne

Nos camarades désirant récupérer les objets personnels qu'ils peuvent avoir laissés en Allemagne doivent en faire la demande au ministère des Prisonniers (service des transferts de fonds : 50, avenue Bugeaud, à Paris), en indiquant l'adresse où ces objets ont été déposés en Allemagne, le ministère ayant pris toutes dispositions utiles pour faire acheminer ces objets vers la France.

En ce qui concerne les prisonniers de guerre désireux de se rendre sur place, seule la zone d'occupation française leur est ouverte.

Prime à la première naissance

Les délais prévus pour l'obtention de la prime à la première naissance sont prolongés d'une durée égale à celle de la mobilisation et de la captivité (J. O. du 9 avril 1941, loi du 15 février 1941). Le prisonnier devra, pour cela, en faire la demande à la caisse de compensation dont il dépend, à son administration s'il est fonctionnaire, ou à la mairie de sa localité s'il n'appartient pas aux deux catégories précitées.

Restitution de documents

Pour tout ce qui concerne la non-restitution de documents quelconques aux rapatriés, la délivrance de fiches médicales, de résultats de radioscopie, de duplicata de feuilles de rapatriement ou de regus de dépôts de reichsmarks, il y a lieu de s'adresser à la Sous-Direction des fichiers et statistiques, 83, avenue Foch, Paris (XVI^e).

Pour obtenir le remboursement des reichsmarks déposés, il faut adresser une demande à l'Office des biens et intérêts privés, 146, avenue de Malakoff, Paris (XVI^e), en joignant à la demande le reçu de marks ou la feuille de rapatriement, si toutefois le dépôt de marks s'y trouve mentionné.

Le comptable liquidateur : Signé : Illisible.

Prêts de démarrage

Les prêts de démarrage (avances consenties par les banques populaires) doivent être souscrits à la Maison du Prisonnier, Place Clémie, pour Paris, ou auprès des Maisons du Prisonnier de chaque département, pour la province.

Les C. A. T.

La direction des C. A. T., 3, Rond-Point des Champs-Elysées, est transférée Caserne de Reuilly, PARIS (12^e).

COURRIER EN RETOUR

A la suite de l'expédition du dernier bulletin, certains de nos camarades n'ont pu être touchés, le service postal nous ayant retourné nos envois pour les raisons suivantes :

Inconnus à l'adresse indiquée : BROCHET Raymond, Criquetot (Seine-Inférieure) ; BONNIN Jean, 11, avenue Georges-Lafenestre, Paris (14^e) ; BOURDON Armand, 76, rue Magenta, Paris (19^e) ; BOURGEOIS Auguste, Humez, par Wavrans (Pas-de-Calais) ; BOYER, Bretignolle, par Vaudry (Calvados) ; DE BETMANN, 3, rue Meyerbeer, Paris (9^e) ; BONNEFONT Marcel, La Grangette (Ariège) ; BOISLIVEAU Victor, camp de Montreuil, Bellay (Maine-et-Loire) ; BLONDÉ Pierre, Camon (Somme) ; BRUN Henri, Château-Ponsac (Haute-Vienne) ; BROGGINI Victor, rue Catherine, Pateux (Cher) ; BOUILLIER Théodore, Theralle, par Laval (Mayenne) ; ALI BEN MOHAMED DJELLOUL, 3, place du Mouton, Tunis (Tunisie) ; KERRIMAS, Maurice, 17, rue des Amandiers, Paris (20^e) ; KACHNIC Stéfan, Morvillars, par Belfort (Territoire).

LEJARD, 17, rue Nationale, Bègles (Gironde) ; LAVERGNE Jean, instituteur, Cieux (Haute-Vienne) ; LANGLET Lucien, rue Raspay, Avignon (Vaucluse) ; LAURENT Raoul, 104, rue de Ménilmontant, Paris (20^e) ; LE MEUR, 23, rue de la Prairie, Quimper (Morbihan) ; LEBESQUE Joseph, 46, rue Fonchaudière, Angoulême (Charente) ; LECHALLARD Marcel, Quittebeuf, par Escambosc (Eure) ; LABEYRIE Olivier, Armagnac, par Riscle (Gers) ; LOUVOIS F., 40, Grande-Rue, Roanne (Loire) ; LEFEVRE Charles, Bacqueville-en-Caux (Seine-Inférieure) ; LATOURDES Antoine, Laruns (Basses-Pyrénées) ; MOURET Jean, Lillet-la-Reole (Gironde) ; BILLEAUD, 21, rue des Citeaux, Issy-les-Moulineaux (Seine) ; JANVIER Camille, Lauvay (Mayenne) ; HEUVELINE Victor, La Louvelaire (Mayenne) ; HIBERT René, Chemin de la Poudrière, Rouen (Seine-Inférieure) ; GROUSSELLE Pierre, Vendresse-Beaulne, par Bour et Corvin (Aisne) ; GILBERT Henri, Château-Guibert (Loiret) ; GATE G., Rantou, par Loudun (Vienne) ; GALLE, rue Jean-Jaurès, Tourcoing (Nord) ; GIRAUD Georges, Rochefort (Charente-Maritime).

DAVOINE Alexis, Capelle (Nord) ; DELETRAZ Louis, 15, rue Tourlaque, Paris (18^e) ; DESMONTIER Jacques, Saint-Sauveur (Oise) ; DUDA Antoine, Briquetterie (Oise) ; FERRON Bernard, Judy (Eure-et-Loir) ; FOURNIER Alphonse, L'Huisserie (Mayenne) ; FRAYSSINET Abel, Pouget, par Tauriac (Aveyron) ; GEOFFROY Elie, chez M. Conte Robert, 7, rue Poincaré, Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; DONIGIN Raymond, 32^e Cie du Q.G., Secteur postal 501 ; DALMASSO Nicolas, 23, rue Bonaparte, Nice (Alpes-Maritimes) ; DELLOUVRIER Jean, 1, avenue Michelet, Saint-Omer (Pas-de-Calais) ; CHATELAIN Ferdinand, 24, rue de Neufchatel, Reims (Marne) ; COULON Joseph, Condrin (Gers) ; COLLE Louis, route d'Offemont, Belfort (Territoire) ; CESAR Henri, maraîcher, Baïleau-le-Pin (Eure-et-Loir) ; COUSTIL LAS René, Pharmacie de la Gare, 4, Deuil, (Seine-et-Oise) ; COULON, 17, rue de Longchamp, Paris (16^e) ; FELIX Georges, 46, rue Chaillot, Paris (16^e) ; MERCADIER Augustin, chez Mme Valade, Saviac (Lot) ; MELOT Claude, chez Mme Mauzac René, Genissiat (Ain) ; MICHAUD Maxime, 67, rue Ernest-Renan, Rochebert (Charente-Maritime) ; MILLOUD Roger, 8, rue Lakanal, Grenoble (Isère) ; MARCOVICI Michel, 27, rue Pierre-Guéris, Paris (16^e) ; MARTY, 6, Bd Saint-Michel, Paris (6^e) ; MARTINO Constant, Pont-Royal (Bouch.-du-Rhône) ; MONEGER Gérald, Les Veysières (Corrèze) ; MALPHETTES Louis, Saint-Vincent (Aveyron) ; MOREAU Raphaël, La Basse-Forêt (Indre-et-Loire) ; MERIGUET Raymond, L'Abbaye (Creuse) ; MUTEZ Gérard, 332, Chaussée-Ferdinand-Forest, Tour-

coing (Nord) ; MATHARD Maurice, 77, Bd Bel-Air, Royan (Charente-Maritime) ; MONTJEAN Jean, 14, Bd Rougemond-Beaumont, Marseille (Bouches-du-Rhône) ; MAGNE Lucien, 5, Villa du Pont, Paris (15^e) .

OLIVA Alphonse, chez Mme Roy Alphonse, Transports, Perpignan (Pyrénées-Orientales) ; ORION Albert, chez M. Ballai, Boiviot (Gironde) ; PRULHIERE André, rue Desaix, Courrières (Pas-de-Calais) ; PLAGANET François, Sainte-Anne (Haute-Vienne) ; PETT Ernest, rue de Saint-Brice, Reims (Marne) ; POTEAU Noël, Grande-Rue, Billy-Berclau (Pas-de-Calais) ; PAVIE Lucien, 26, rue de la République, Montbrison (Loire) ; RABE Jean, Limoges (Haute-Vienne) ; ROBBE Henri, chez M. le curé d'Hellemmes (Nord) ; RAVE Claudio, 11, rue de l'Eglise, Grenoble (Isère) ; SIMON Germain, La Membrolle, par Choiwiller (Indre-et-Loire) ; SAURET Louis, Montcel (Pas-de-Calais) ; SOUBRIE Marcel, Saint-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne) ; THIBERT Louis, La Mazure-de-Bas, par Pleines-Cœuvres (Calvados) ; TIL René, 6, rue Tournefort, Paris (5^e) ; URDEL Charles, 93, rue Michel-Ange, Paris (16^e) ; PELLOU Pierre, 17, square Thénard, Paris (5^e) ; VANDER Louis, Saint-Genest, par Letrec (Tarn) ; VALADE Fernand, La Prade, par Saint-Yrieix (Haute-Vienne) ; Wolff, Velleaux, par Vesoul (Haute-Saône) ; CARDOUAT Antoine, Hôpital Robert-Picqué, Chirurgie III, Villeneuve-d'Ornon (Gironde) ; BLOIS Michel, Hôpital Pasteur, 1^{re} Médecine, 25, Bd Inkermann, Neuilly-sur-Seine (Seine) ; DEFOURNEAU Robert, 38, rue de Vincennes, Vincennes (Seine) ; DELASELLE Georges, Saint-Memmie (Marne) ; GUYMARC Louis, La Croix-Perret (Côte-du-Nord) ; L'HELGOUARCH Jean, Ploubannalec (Finistère) ; PIQUERET, chez M. Cousin, Saint-Maur (Seine) ; MAULDARD Marius, chez M. Coquet, La Norville (Seine-et-Oise) ; LEMAIRE Louis, Tinchebray (Orne) ; WIEDMEYER Charles, 1, rue Gustave-Moreau, Ay (Marne) ; ZANIAC Casimir, chez Mme Serwakta, Malmaison Nationale n° 5, Guesnain, par Douai (Nord) .

Localités inconnues : ANFRAY Robert, Touteville (Eure) ; BONNAUDET Louis, Gusalion (Charente-Maritime) ; BOSSUYTS Kléber, rue le Boucq, Emmerin (Orne) ; CHERRIER Pierre, Deuvre (Cher) ; CHOMETTE Marcel, Geneviécq (Loire) ; DEMANGEON Georges, La Clive (Vosges) ; IMART Edmond, Pougeois (Tarn) ; LORHO Louis, Kervigot (Morbihan) ; LANCELOT

Auguste, Piltrie (Ille-et-Vilaine) ; LOUSSERT Antoine, Liverninc (Cantal) ; PENDARIS Emile, Varele (Haute-Garonne) ; RAYSSIGUIER Louis, Talpayrac (Tarn) ; RIGAL Moïse, Port-den-Tays (Tarn) ; VIDAL Louis, La Ponce, par Reve (Haute-Garonne).

Nos camarades qui seraient susceptibles de nous aider à retrouver les intéressés sont priés de bien vouloir nous écrire.



— Oui, mon vieux, il y a que comme ça que mon poêle me réchauffe !

Si votre nom FIGURAIT A CETTE PLACE...

Il serait lu par 10.000 camarades, disposés à vous donner la préférence au lieu de s'adresser à un quelconque fournisseur. Avez-vous songé au volume d'affaires que vous pourriez ainsi réaliser ?

Confiez-nous votre Publicité !

A. POPERL

EX-VI C

40, Rue du Faub. Poissonnière

PARIS-X*

PRO. 12-27

est acheteur, aux plus hauts cours, de toutes sauvagines :

Martres, fouines, taupes, renards, putois, belettes, rats, écureuils, etc...

Pour toutes vos Assurances

INCENDIE - ACCIDENTS - VIE

H. BACHELIER

219, rue St-Honoré - PARIS (1^{er})

vous conseillera

AU LYS ROUGE

FLEURS NATURELLES

A. BRUNIER

57, rue Anatole-France
LEVALLOIS-PERRET
PEREIRE
02-27

GRAND GALA VI^C

le SAMEDI 9 MARS 1946, à 20 h. 45

SALLE DU CERCLE COMMERCIAL SUISSE
10, Rue des Messageries - Paris (10^e)
Métro Poissonnière

DONNÉ AU PROFIT DE LA CAISSE DE SECOURS DU STALAG

Avec la participation de

CLAIRe BERRY FÉLIX SCHALIKOFF

Chanteuse

Fantaisiste Russe

FRANCETTE DE KERR

Danseuse

HENRI GENES

Fantaisiste

JUANO JOVANI

de la Gaité Lyrique

JEAN RAPHANAUD

Chansonnier

LEDER

Chanteur

LES RÉNATIS

du Casino de Paris

LYNE JACK

des Concerts Mayol

NADY DAVY

Chanteuse

NOGUERA

de l'Opéra de Paris

RAYMOND SOUPLEX

Chansonnier

RÉNIUS

Chansonnier

AVEC LE CONCOURS DE L'ORCHESTRE RÉPUTÉ DU COMPOSITEUR ARTHUR PAJOL.

ON DANSERA JUSQU'A L'AUBE — BUFFET - BAR - VESTIAIRE

PRIX DES PLACES : 100 FRANCS